



HAL
open science

Origines et histoire de la gestion énergétique locale à Metz : les stratégies économiques de l'Usine d'Electricité de Metz (UEM)

Carole Wernert

► To cite this version:

Carole Wernert. Origines et histoire de la gestion énergétique locale à Metz : les stratégies économiques de l'Usine d'Electricité de Metz (UEM). Flux - Cahiers scientifiques internationaux Réseaux et territoires, 2017, 3 (109-110), pp.36-47. 10.3917/flux1.109.0036 . hal-04304602

HAL Id: hal-04304602

<https://hal.science/hal-04304602v1>

Submitted on 30 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

Origines et histoire de la gestion énergétique locale à Metz : les stratégies économiques de l'Usine d'Electricité de Metz (UEM)

Carole Wernert

DANS **FLUX** 2017/3 (N° 109-110), PAGES 36 À 47
ÉDITIONS **UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL**

ISSN 1154-2721
DOI 10.3917/flux1.109.0036

Article disponible en ligne à l'adresse
<https://www.cairn.info/revue-flux-2017-3-page-36.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.





Origines et histoire de la gestion énergétique locale à Metz : les stratégies économiques de l'Usine d'Electricité de Metz (UEM)

Carole Wernert

INTRODUCTION

La transition énergétique reconsidère le rôle des villes dans la gestion de l'énergie. Le régime de développement et de croissance basé sur les énergies fossiles et pensé en termes de réseaux centralisés est remis en question (Durand, Pecqueur, Senil, 2015). La reconnexion des lieux de consommation et des lieux de production apparaît comme un nouvel enjeu où l'énergie est envisagée comme ressource territoriale. Dans ce nouveau paradigme qui appelle à une rupture avec le système hégémonique centralisé (Jaglin, 2014), les villes sont placées au cœur du processus de transition énergétique bas carbone : le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire représente des enjeux majeurs de ce processus pour les collectivités (Aurez, Lévy, 2013).

La gestion locale de l'énergie est aujourd'hui considérée comme compatible avec les objectifs de promotion des sociétés décarbonnées (Rutherford, 2013). Nous faisons l'hypothèse qu'une intégration complète de la filière énergétique (production-transformation-consommation) dans une gestion locale permettrait une meilleure maîtrise de ce secteur et participerait au renforcement d'une économie de proximité. Dans cet article, nous traiterons de deux formes de proximité : la proximité géographique qui relève des liens en termes de distance spatiale et la proximité organisationnelle qui traite des liens économiques relatifs à l'organisation d'une production sur un territoire (Gilly, Torre, 2000, cité par : Boubal-Olga, Grossetti, 2008). Dans le cadre d'une gestion municipale de l'énergie,

ces deux types de proximité peuvent se confondre formant ainsi un service urbain aux bénéfices de la ville.

Les municipalités se sont emparées de nouvelles capacités d'action pour accroître leur pouvoir de gestion lors de l'électrification des villes à la fin du XIX^e siècle. Les villes peuvent valoriser les ressources énergétiques du territoire (hydroélectricité, solaire, éolien, charbon, déchets...) via une Entreprise Locale de Distribution (ELD) et obtenir des ressources financières précieuses. Cette manne financière, créée par la proximité spatiale et organisationnelle de l'ELD, consolide l'économie locale, favorise la création d'emplois et peut améliorer l'attractivité du territoire.

Dans un système énergétique national centralisé, puis dans un marché européen de l'énergie libéralisé, cette proximité de gestion entraîne-t-elle toujours un renforcement des capacités financières d'une ville ? Le paysage énergétique français est principalement construit à l'échelle nationale en termes matériels et organisationnels : la distribution et surtout la production d'énergie gérées à l'échelle locale restent exceptionnelles en France.

Cependant, la ville de Metz dispose d'une gestion locale de l'énergie très ancienne. Elle provient d'un héritage allemand issu de l'annexion de 1871. Située en région Lorraine, dans le département de la Moselle et à proximité de la frontière franco-allemande, la Ville de Metz dispose d'un potentiel de ressources énergétiques important. La Moselle et la Seille offrent une utilisation de l'énergie hydraulique. La dépression

du Warndt, près de la frontière allemande, considérée longtemps comme un « océan de verdure », a permis l'utilisation du bois comme ressource pour la construction et le chauffage. L'important gisement de charbon, découvert dès le début du XIX^e siècle à l'Est de la ville, fait de la Moselle le deuxième bassin minier français, après celui du Nord-Pas de Calais. À la fin du XIX^e siècle, ces sources ont été considérées comme un potentiel de développement pour la ville de Metz et valorisées par la construction d'une « Stadtwerke » par les autorités allemandes : l'Usine d'Electricité de Metz (UEM). Ce service rattaché à la Ville a fait naître la gestion municipale de l'énergie. La valorisation des potentiels énergétiques du territoire s'est ensuite perpétuée (hydroélectricité, production thermique par l'utilisation du charbon lorrain, etc.).

La nationalisation de l'électricité et du gaz à la fin de la seconde guerre mondiale s'est opposée à cette gestion locale de l'énergie et les ELD, comme l'UEM, ont dû défendre leur statut.

Dans une perspective historique, l'objectif sera de mettre en exergue les liens entre gestion locale de l'énergie et renforcement de l'économie municipale à travers le prisme des stratégies économiques de l'UEM depuis sa création jusqu'à nos jours. Ce travail s'appuie sur une série d'entretiens non-directifs et un travail d'archives.

ÉLECTRIFICATION ET NATIONALISATION : NAISSANCE ET RÉSISTANCE DE L'UEM

Metz, un modèle d'électrification allemand

La fin du XIX^e siècle est dominée par un système d'énergie hors réseaux (Schott, 2008). Les bougies étaient principalement utilisées pour l'éclairage public, le charbon et le bois pour le chauffage des habitations. Seul le gaz était en réseau dans les grandes villes pour l'éclairage des rues et celui des bâtiments publics. Il était principalement détenu par des compagnies gazières privées en situation de monopole.

En France, l'électrification des villes a été portée par quelques ingénieurs et des sociétés gazières privées (Fernandez, 1999). À la fin du XIX^e siècle, des électriciens mettent en place des générateurs électriques au plus près des lieux de consommation. Les compagnies gazières s'opposent aux municipalités qui ont recours à ces nouveaux acteurs du paysage énergétique : ils représentent un obstacle au monopole qui leur avait été accordé par les municipalités (Fernandez, 1997). Au tournant du XX^e siècle, l'électricité est reconnue comme un service

public et le Conseil d'État autorise les communes à s'ouvrir aux concurrents des compagnies gazières. La loi de 1906 autorise les communes à organiser la distribution de l'électricité sur leur territoire. Elles ont cependant préféré user de leur statut d'autorité concédante, par manque de compétences techniques et par crainte d'être accusées de gaspiller l'argent public (*ibid.*).

L'électrification de la ville signifiait donc le développement des réseaux. Les seuls acteurs qui disposaient de capitaux importants pour les développer étaient très souvent les compagnies privées, ce qui leur permettait d'asseoir leur rôle d'acteur incontournable du secteur énergétique. La mise en place de réseaux, étendus parfois à l'échelle régionale pour atteindre des sources d'approvisionnement compétitives, faisait s'éloigner les lieux de production d'électricité et les lieux de consommation. À partir de ce constat, les municipalités françaises voyaient s'éloigner la gestion de l'énergie (au sens géographique et organisationnel) ainsi que les revenus qui en découlaient. La logique commerciale des sociétés privées l'emportait sur la logique communale et patrimoniale des municipalités (*ibid.*).

La ville de Metz, sous annexion allemande, n'a pas connu la même pression provenant des compagnies gazières et s'est rapidement imposée comme un acteur public local indispensable à l'électrification de la ville.

La Ville avait accordé une concession à la Compagnie du Gaz, une société privée, pour alimenter l'éclairage public. L'éclairage au gaz de l'Opéra-Théâtre de Metz menaçait de le brûler : pour des raisons de sécurité et de modernisation des équipements, la ville décida de remplacer l'éclairage public (1887) et celui de l'Opéra-Théâtre (1889) par l'électricité, considérée comme « une lumière pure et propre » (Binder, 1999, cité par : Schott, 2008).

Pour produire cette électricité, deux turbines hydroélectriques sont installées sur le vieux Moulin des Thermes situé au cœur de Metz sur un bras de la Moselle. Ainsi, avec un total de 20 lampes à arc(1), Metz devient une des premières villes au monde éclairées à l'électricité.

La démolition des anciens remparts marque un tournant dans l'histoire urbanistique de la ville : elle peut s'étendre. La municipalité abandonne ses tramways à traction animale qui avaient atteint leurs limites dans la nouvelle configuration de la ville, pour se lancer dans l'électrification des transports. Mais pour cela, l'énergie des thermes devient insuffisante : une centrale thermique avec deux chaudières sera construite en 1901

près de la Moselle sur un ancien terrain de fortifications démolies. Elles seront alimentées par le charbon issu des mines du Nord-Est de la Moselle. La fin de la construction de la centrale du Pontiffroy (appelée la « Zentrale ») en 1901 marquera la naissance de la « Stadtwerke » UEM comme outil de production d'énergie appartenant à la ville. En 1903, le réseau de distribution public est amorcé et géré par la municipalité.

La proximité des sources énergétiques (hydroélectricité, charbon) facilite la gestion locale de l'énergie par la municipalité qui y voit un potentiel économique et un moyen de s'affirmer dans un secteur en plein essor.

En se dotant de ce service municipal, la ville de Metz souhaite distribuer plus largement l'énergie électrique à la population messine. Deux solutions s'offrent à elle : le renforcement de ses capacités de production ou l'achat de courant électrique à des tiers. La proximité géographique des activités sidérurgiques offre à l'UEM un atout majeur pour son approvisionnement et sa compétitivité (Schott, 2003). Ces activités produisaient des surplus d'énergie électrique et de nombreuses aciéries se sont dotées de centrales électriques pour leur propre activité. Les dirigeants de l'UEM, au regard du potentiel électrique disponible par la sidérurgie voisine, ont opté pour l'achat de courant. En 1905, l'UEM fut dotée d'un réseau de 5 000 volts reliant les aciéries de Rombas à Metz. Cette connexion avec les activités industrielles a permis à l'UEM d'offrir un prix de l'électricité plus compétitif. Les distances spatiales pour l'approvisionnement électrique se sont étendues à l'échelle régionale pour des raisons économiques mais le système organisationnel restera municipal, garantissant les ressources financières de la ville.

Le retour dans le giron français : une régionalisation du secteur énergétique

L'Armistice du 11 novembre 1918 sonne le retour de Metz à la France. Les pénuries sont nombreuses : les ménages ont du mal à s'approvisionner en charbon et se tournent vers l'électrification de leur logement (Schott, 2008). Le réseau s'étend rapidement mais l'UEM est confrontée à des difficultés : l'usine de Rombas, qui approvisionne l'UEM, consomme toute sa production d'électricité. Le prix de vente du kWh de l'UEM est insuffisant pour que l'entreprise comble ses dettes dues aux dommages de guerre. Elle change alors de fournisseur en faisant appel à la Société Alsacienne et Lorraine d'Electricité (SALEC) créée en 1919. La SALEC est un regroupement de diverses so-

ciétés électriques et gazières anciennement allemandes. L'objectif est de reprendre toutes les centrales et les réseaux des territoires remis à la France. L'alimentation régionale va désormais reposer sur les centrales de la SALEC et sur les excédents électriques de la sidérurgie. À la veille de la seconde guerre mondiale, la SALEC dessert plus de 100 000 abonnés répartis sur 751 communes.

La SALEC offre un bon compromis aux ELD en rachetant une grande partie des infrastructures électriques d'Alsace et de Lorraine et en proposant un prix au kWh très intéressant. À la fin des années 1930, l'UEM se retrouve raccordée à l'ensemble des centrales de Lorraine et à toute la distribution du grand Est. Avec la régionalisation de l'activité électrique, via des groupements comme la SALEC, des villes comme Metz perdent en partie le contrôle spatial des unités de production.

Depuis 1925, l'UEM est passée d'un statut de service municipal à un statut de régie, pour « coller » davantage au cadre administratif français. Le statut de régie n'établit aucun contrat de délégation entre la régie et la municipalité, ce qui donne une grande souplesse à la municipalité pour le pilotage de l'UEM. Les produits d'exploitation sont réinvestis directement à l'échelle locale, renforçant ainsi l'économie de proximité.

À la fin des années 1920, l'UEM s'interroge sur l'augmentation de ses capacités de production et trouve une opportunité hydroélectrique grâce au chantier de canalisation de la Moselle de Metz à Thionville. Les nombreuses pénuries entraînent le transfert d'une production électrique d'origine thermique vers une production hydraulique. Ainsi les barrages hydroélectriques deviennent des constructions très rentables (Schott, 2008). Les travaux de canalisation de la Moselle offrent à l'UEM la possibilité de construire sur la rivière une usine hydroélectrique : Argancy. Les travaux de la centrale d'Argancy sont terminés en 1933 et donnent d'excellents résultats avec environ 50 000 kWh produits chaque jour (2).

Suite à de nombreux dégâts matériels et financiers, conséquences de la guerre, les capacités d'investissement de l'UEM sont plus faibles. Elle est obligée, pour des questions de rentabilité, de s'alimenter via un fournisseur régional (SALEC). Les notions de proximité se transforment lors du retour dans le giron français de l'UEM. La géographie de l'approvisionnement électrique s'étend hors des frontières de la Ville. L'électrification se conçoit avec le réseau régional. Néanmoins, l'organisation de l'UEM reste identique : les liens économiques

entre la Ville et la régie existent toujours et la production énergétique endogène se développe grâce à la canalisation de la Moselle.

La loi du 8 Avril 1946 nationalise les secteurs de l'électricité et du gaz. De nombreuses entreprises en Lorraine (3) sont progressivement intégrées dans la SALEC avant que cette dernière ne soit complètement absorbée par EDF en 1947. L'UEM est une des seules ELD à subsister en dehors du giron d'EDF et sera un acteur majeur de la résistance au centralisme.

Une résistance à la nationalisation sur le front juridique

En 1946, les systèmes de production d'énergie dépassant 8 MW sont nationalisés au sein d'EDF et GDF, mettant fin à l'existence des sociétés privées et imposant un prix unique. L'État irrigue l'ensemble du pays en interconnectant les réseaux électriques (Schott, 2008). Les ELD deviennent alors des « structures dérogatoires » (Gabillet, 2015). Les critiques de la nationalisation se focalisent principalement sur la remise en cause du pouvoir des collectivités. Selon Paul Ramadier, défenseur des régies, ces dernières n'ont jamais mené d'actions à l'encontre de l'État et sont un « gagne-pain » très utile aux collectivités (*ibid.*). À la suite de ce débat parlementaire, les installations de production inférieure à 12 millions de kWh sont maintenues aux régies. Mais l'alinéa 3 de l'article 23 de la loi de nationalisation limite l'autonomie des régies en leur imposant un règlement d'administration publique. Le magistrat et maire de Metz, Raymond Mondon ainsi qu'Édouard Herriot, Maire de Lyon et deuxième président de l'Assemblée Nationale, mettent en avant la régie municipale de Metz comme structure de gestion locale exemplaire, notamment pour sa distribution suburbaine (142 communes) et sa centrale Argancy, qui rapportent environ 1,6 million de Francs par an à la Ville (4). Par cette prise de position, un amendement est déposé permettant aux régies de conserver leur autonomie. Néanmoins, l'article ne permet pas aux collectivités locales de créer des régies dans le domaine électrique et gazier. De plus, un nouvel acte juridique voit le jour le 2 août 1949 (la loi Armangaud) indiquant que les régies doivent « rester en l'état », ce qui sécurise leur existence mais ouvre la voie à d'autres combats (Emelianoff, Wernert, 2015).

L'UEM choisit de ne pas rejoindre EDF, tout comme une vingtaine de régies en Moselle approvisionnées par le bassin houiller et la sidérurgie (*ibid.*). Cette proximité des ressources

lui confère des avantages et une certaine compétitivité sur le prix du kWh. À la nationalisation, l'UEM est obligée de commercialiser son électricité au tarif unique fixé par l'État. Elle vend sa production à EDF, qui lui fournit en retour l'électricité pour l'ensemble de ses besoins à un prix avantageux et inférieur à celui de la vente d'électricité de l'UEM à EDF (*ibid.*).

Avec cette poussée centralisatrice très marquée pour les régies, si les villes n'ont pas toutes été dépossédées de leurs outils de gestion, leurs compétences dans ce domaine sont amenées à disparaître (Gabillet, 2015). EDF entretiendra des relations conflictuelles avec l'UEM qui lui tiendra tête à plusieurs reprises.

Une accession à des marges de manœuvre technique et à un système de représentation

Au début des années 1980, l'UEM projette de construire une nouvelle usine hydroélectrique à Arry-la-Lobe à la limite Sud du département de la Moselle. Cette installation devait être dotée d'une puissance de 8 000 kVA. EDF, n'acceptant pas cette décision qui la prive d'un potentiel financier, conteste le fait que l'UEM procède à un tel équipement. Mais le Ministre chargé de l'électricité saisit le Conseil d'État pour savoir si les dispositions de la loi de 1946, modifiées en 1949, autorisent une régie à installer une usine de 8000 kVA. Le 16 décembre 1982, le Conseil d'État réuni en Assemblée Générale autorise la régie à mener ce projet dans la mesure où il s'agit de « produire en vue de distribuer à ses usagers » (Art. 23 de la loi de 1946). Mais selon Voies Navigables de France, la création de cette usine nécessite d'importants travaux de renforcement des rives, ce qui dissuade l'UEM.

En 1987, EDF tente une nouvelle fois de limiter la distribution de l'UEM en s'opposant à l'obtention de la tension 225 000 volts, indispensable à la survie de l'entreprise.

« Avec la demande croissante, l'UEM ne tenait plus le coup en étant enfermée dans sa moyenne tension. » (5)

« C'est passé encore une fois par le tribunal administratif et le Conseil d'État. EDF avait fait l'erreur de nous attaquer sur la centrale de la Lobe et on avait l'argument. » (6)

La capacité de gestion de la production et de la distribution de l'entreprise a de nouveau été mise en avant permettant ainsi à l'UEM d'être la première régie française à obtenir la tension 225 000 volts. La ligne fait 28 km et assure la pérennité de la distribution d'énergie.

Dans ce contexte de centralisation du secteur énergétique, les ELD doivent défendre leur statut à l'échelle nationale. Elles vont créer leur propre système de représentation principalement via deux associations : la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR créée en 1934) et l'Association Nationale des Régies de services publics et des Organismes constitués par les Collectivités locales (ANROC créée en 1962). La négociation à l'échelle nationale, entre les ministères, EDF et les ELD, est indispensable pour que les particularismes de ces entreprises soient pris en compte. Au début des années 1960, l'instauration de la tarification à coût marginal rompt la coopération entre la FNCCR et certaines ELD, dont l'UEM (Gabillet, 2015). Pour elles, la FNCCR ne défend plus les activités des ELD mais celles des autorités concédantes. Elles décident alors de créer l'ANROC : une association spécifique aux ELD, dont l'UEM sera un pilier fondateur. L'objectif de cette association est de mutualiser les compétences pour créer des forces de négociation, notamment sur les questions tarifaires (*ibid.*). « Au travers de l'ANROC, l'ancien directeur commercial d'UEM a par exemple assuré la représentation des ELD dans la négociation des tarifs avec EDF et la DIGEC [Direction du Gaz, de l'Électricité et du Charbon] des années 1980 à 2008. Il a été reconnu comme un spécialiste de la tarification par ses pairs et plus largement au sein du secteur énergétique, y compris par EDF. » (Gabillet, 2015, p. 107)

À travers ces différents combats menés, l'UEM participe à la défense d'un modèle d'organisation de proximité du secteur énergétique. Le système de représentation créé en partie par l'UEM protège la gestion locale de l'énergie face au système étatique par l'intermédiaire de négociations tarifaires.

Dans le but de maintenir ses capacités d'investissement et d'augmenter la part reversée à la Ville, l'UEM va devoir augmenter sa vente d'énergie, donc sa production endogène. Pour cela, à la fin des années 1950, l'UEM diversifiera ses activités en mettant en place un réseau de chauffage urbain.

DE L'ÉLECTRICITÉ À LA CHALEUR : UNE MULTIPLICATION DES ACTIVITÉS

POUR UNE NOUVELLE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE

La multiplication des moyens de production : une stratégie opportuniste

La période des années 1970 est marquée par une augmentation très forte de la consommation à Metz, comme partout en France.

La Moselle, rendue navigable grâce à l'avancement des travaux de canalisation, présente un potentiel hydroélectrique important surtout aux abords de Wadrinau (ancienne digue datant du XI^e siècle). En ce lieu, la productivité envisagée (26 millions de kWh) détermine un prix de revient du kWh très compétitif. L'usine hydroélectrique de Wadrinau est mise en service en février 1957 avec un prix de revient du kWh de 3,3 F contre 5,4 F le kWh acheté à EDF (7). Avant sa mise en service, l'UEM achetait 76 % de l'électricité à EDF (8). En mars 1957, la production électrique propre de l'UEM atteignait 52 % de l'énergie émise sur le réseau (9). Cette installation limite la dépendance de l'UEM à EDF et renforce les finances de la municipalité en passant de 89 millions de Francs donnés à la Ville de Metz en 1956 à 114 millions de Francs en 1957.

Ces bons résultats, tant sur le plan technique que financier, motivent la direction à développer davantage l'activité hydroélectrique. L'UEM va donc faire le choix en 1966 de construire une nouvelle usine hydroélectrique : celle de Jouy-aux-Arches. Cette construction coïncide une nouvelle fois avec les travaux de la Navigation. En 1968, grâce à une excellente hydraulité et à ces nouvelles capacités de production, l'UEM produit davantage qu'elle n'achète auprès d'EDF (51 % de production endogène).

L'UEM a été un levier pour mener une politique de redressement économique et de conservation du patrimoine messin. En 1971, Jean-Marie Rausch est élu maire de Metz. Il a hérité d'une ville à l'image froide, militaire et très endettée. Les objectifs principaux de ses mandats ont été de redorer l'image de Metz comme ville européenne, moderne et surtout libérée de ses dettes. Une gestion économe dans chaque domaine était à l'ordre du jour pour redresser les finances publiques. Les bénéfices de l'UEM reversés à la Ville ont ainsi aidé à mener à bien les objectifs du Maire.

« Si vous prenez toutes les statistiques du Ministère des Finances, vous verrez que Metz est la seule ville de France qui n'a pas augmenté ses impôts entre 1983 et 2008. C'était une ville qui était très économe, qui avait beaucoup de réserves d'argent et qui ne demandait rien à personne. Aucune ville n'a réussi à faire ça. J'avais un moyen en plus pour m'aider dans cette réflexion des économies : l'outil UEM. » (10)

Ces revenus ont permis au Maire de garder un faible taux d'imposition, lui donnant ainsi la place de Président de l'Association des Maires des Grandes Villes de France.

Dans un cadre national de gestion centralisée de l'énergie, l'UEM a réussi à développer le potentiel hydraulique du territoire et à alimenter 142 communes voisines, soit plus de 270 000 habitants au début des années 1990.

Néanmoins, l'énergie hydroélectrique est une énergie de flux qui dépend de l'hydraulicité de la rivière. Certaines années, où le débit de la rivière était trop faible, le prix de revient du kWh devenait moins intéressant et la dépendance à EDF augmentait.

Cette fluctuation des prix de revient impactant directement l'économie de l'entreprise et les retombées financières à la Ville, a conduit la régie à moderniser sa production thermique devenue obsolète et à développer une nouvelle activité à la fin des années 1950 : le chauffage urbain.

Le développement de la production thermique à travers le chauffage urbain : une nouvelle activité financière

C'est dans un contexte d'urbanisation que l'UEM et la Ville de Metz décident de créer en 1956 un chauffage urbain. Les grands ensembles se multiplient par la politique d'urbanisme menée par Raymond Mondon et la ville s'étend sur des terrains militaires. Mais la chaleur produite par la vieille centrale du Pontiffroy, datant de 1901, est insuffisante et très chère pour alimenter le réseau de chaleur (11). La modernisation de la production thermique est donc indispensable.

L'UEM décide de construire en 1961 une nouvelle centrale dite « chaleur-force » : Chambière. Cette installation sera alimentée par le charbon lorrain, balisant ainsi un sentier de dépendance à cette ressource régionale. Ce procédé, à l'époque très innovant et aujourd'hui appelé cogénération, associe une production d'énergie thermique et électrique permettant d'atteindre des rendements énergétiques de l'ordre de 75 %. La centrale a pour priorité de répondre aux besoins de chauffage (89 % de la production de la centrale), l'électricité est considérée comme un sous-produit (11 %). Chambière se substituera à Pontiffroy et alimentera tous les feeders. L'UEM sera l'une des premières ELD à utiliser ce procédé et Metz deviendra alors la seule ville française à produire et distribuer de l'électricité et de la chaleur (Herberich-Marx, Raphael, 1987).

Cette rationalisation de la gestion énergétique s'accroît avec la mise en place d'une Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM). L'incinération des ordures ménagères reste

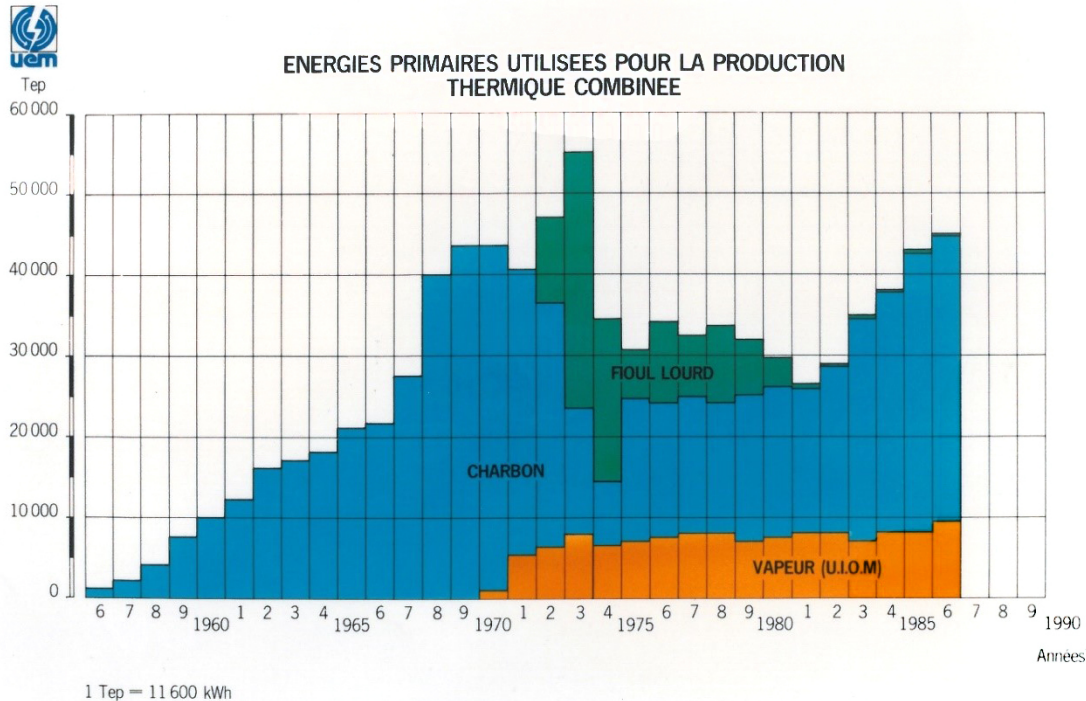
le seul moyen de valorisation des déchets et trouve de nouveaux débouchés grâce au chauffage urbain (Barles, 2005). En 1970, Chambière récupérera la totalité de la vapeur produite par l'UIOM pour la réinjecter dans le réseau du chauffage urbain. Cette nouvelle activité sera bénéfique au budget municipal : « La chaleur était une chose qu'on pouvait vendre et on pouvait gagner de l'argent avec » (12). Sous les mandats de Jean-Marie Rausch, on passe de 29,7 km de réseau de chauffage urbain à 73,5 km, constituant ainsi un des plus grands réseaux de France (13).

La cogénération associée à l'incinération des ordures ménagères met en place une économie circulaire dans le secteur de la production énergétique. Le chauffage urbain rapporte au budget de l'entreprise 1 million de Francs après 12 ans d'exploitation (14).

À la fin des années 1960, le choix national de limiter la dépendance énergétique de la France à travers un programme nucléaire a eu un impact sur les ressources de l'entreprise. Le prix du kWh électrique d'EDF a considérablement diminué et devient plus intéressant à acheter. Produire localement de l'électricité devient de plus en plus difficile. La stratégie de l'UEM a été de développer la production de chaleur, d'adapter les chaudières de Chambière à différentes sources énergétiques pour s'ajuster aux fluctuations du marché et garantir un prix de la thermie au plus bas. Au début des années 1970, le prix de la production de la thermie est plus avantageux avec un approvisionnement au fuel qu'au charbon (0,01311 F/thermies contre 0,01374 F/thermies). Mais cette conversion n'est que de courte durée puisque quelques années plus tard, la crise pétrolière fait son apparition et marque un coup d'arrêt aux investissements de l'UEM (Emelianoff, Wernert, 2015) avec un retour au charbon. Ce yo-yo des choix énergétiques (*ibid.*) conduit l'UEM à sécuriser davantage son approvisionnement. En 1992, l'entreprise modernise Chambière en installant une Turbine à Gaz (TAG) très moderne pour l'époque, diversifiant ainsi le mix énergétique de la régie. Chambière peut alors utiliser du gaz, du pétrole, du charbon et de la vapeur issue de l'UIOM. Cette diversité des sources (voir graphique), enrayant ainsi l'instabilité des coûts d'approvisionnement et de production, offre une meilleure solution économique pour la régie.

En janvier 2013, l'entreprise inaugure une unité biomasse en cogénération à côté de sa centrale Chambière. Les nombreuses exploitations forestières locales et un appel à projet émanant de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)

Énergies primaires utilisées pour la production thermique combinée



Source : Documentation UEM (archives), 1987.

orientent l'UEM vers cette ressource. La ressource locale est valorisée puisque le bois est issu d'exploitations forestières de proximité (moins de 100 km). Le réseau de chauffage urbain de Metz est le plus grand de France alimenté avec 60 % d'EnR&R (100 km en 2013), ce qui permet à l'UEM d'obtenir une TVA à taux réduit en dépassant les 50 % d'EnR&R dans le réseau. Cette unité évite le rejet de 57 000 tonnes de CO₂ par an en alimentant près de 20 000 logements. Sur le plan social, l'unité biomasse a créé 80 emplois dont 40 pérennes dans la filière bois, profitant ainsi à l'économie locale.

Au fil des années, on observe un repli des activités de l'UEM vers la chaleur avec la mise en place d'une centrale multi-énergie. On remarque le caractère multiscale du choix d'approvisionnement de l'entreprise (Emelianoff, 2014), qui est dépendant du contexte énergétique national (économique et juridique), des fluctuations des prix du marché de l'énergie mais aussi des opportunités que laisse le territoire. La production de chaleur renouvelable, favorisée par le cadre national, renforce l'équilibre économique du chauffage urbain de

l'UEM. Fin 2013, le chiffre d'affaires de l'activité calorifique de l'UEM atteint 30 millions d'euros, soit 10 % de plus qu'en 2012 (15). Le passage à la biomasse accentue l'utilisation de ressources locales dans le mix énergétique de la centrale. L'utilisation de l'énergie dégagée par l'incinération des ordures ménagères entre dans une logique systémique où le déchet est considéré comme une nouvelle ressource.

La libéralisation du marché de l'énergie : un équilibre financier de plus en plus complexe à trouver pour la production d'électricité

Depuis les années deux mille, l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie donne du fil à retordre aux ELD qui ont de plus en plus de difficultés à rentabiliser leurs activités, notamment électriques. En 2008, dans le cadre de la libéralisation du marché de l'énergie, l'UEM se transforme en Société d'Économie Mixte (SEM) et scinde ses activités de production (UEM) et de distribution d'énergie (URM). L'entreprise conserve son indépendance en gardant 85 % du capital et donne 15 % à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). L'entreprise garde

ses concessions de distribution et devient une des plus importantes ELD françaises non affiliée à EDF.

La fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) depuis le 1^{er} janvier 2016 devient problématique pour la production d'électricité de l'UEM. Ces tarifs réglementés permettaient aux ELD d'acheter à EDF l'électricité nécessaire à la fourniture de leurs clients à prix compétitif. Les ELD perdent alors leurs avantages concurrentiels historiques (Gabillet, 2015).

Le mécanisme de l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH) créé en 2010 permet « d'ouvrir davantage le secteur à la concurrence » (Gabillet, 2015, p. 184). L'ARENH oblige EDF à vendre 25 % de son électricité d'origine nucléaire à ses concurrents à un tarif régulé dans le but de « partager la rente nucléaire d'EDF » (*ibid.*). Pour bénéficier de ce mécanisme, l'UEM adapte sa stratégie financière pour développer son activité sur le marché en créant une filiale : ENERCOM. Elle a pour vocation d'intégrer les clients de petites ELD, qui n'ont pas les ressources nécessaires pour développer ces filiales, afin qu'elles puissent accéder aux offres de marché. Ainsi les ELD membres conservent la gestion directe de leurs clients dans une logique collective (*ibid.*). Mais avec ce mécanisme, la production électrique propre de l'UEM est en chute libre : elle est ainsi tombée à 5 % à la fin de l'année 2015. Chambièrre ne produit quasiment plus d'électricité dans cette configuration économique malgré un tarif d'achat garanti sur vingt ans.

Si l'on regarde les chiffres d'affaires de l'UEM en fonction de ses activités, on observe que l'électricité est toujours l'activité principale de l'UEM : son chiffre d'affaires s'élève à 120 millions d'euros en 2015 tandis que la chaleur atteint un chiffre d'affaires de 29,6 millions d'euros (16). L'électricité est l'activité historique de l'entreprise, mais ses gains relèvent d'un jeu d'acteurs complexe entre les différents acteurs politiques et économiques du secteur de l'énergie à l'échelle nationale et européenne. Ce secteur mouvant ne peut sécuriser à lui seul le fonctionnement de l'entreprise. Le kWh nucléaire, le moins cher et paradoxalement celui qui endette EDF, plombe le pouvoir concurrentiel des ELD.

En 2006, l'UEM crée ENERGEM dont elle est l'unique actionnaire. Elle permet à l'entreprise de commercialiser des offres de marché en dehors de son territoire historique. La filiale se concentre pour le moment sur les clients potentiels de la région Lorraine.

L'entreprise diversifie également ses activités pour affronter la concurrence. La filiale EFLUID a pour nom un progiciel de facturation mis au point à partir de 2006, qui intègre toutes les évolutions liées à l'ouverture du marché de l'énergie. L'UEM n'en est pas peu fière, car elle a pour client ERDF. Cette filiale constitue un nouveau relais de croissance.

Les réformes de la libéralisation ébranlent le modèle d'organisation traditionnel des services urbains (Le Bris, Coutard, 2008). L'entreprise modifie la gestion de ses activités par l'intermédiaire de filiales pour se maintenir dans ce nouveau cadre réglementaire. ENERCOM est une filiale qui cherche à bénéficier des tarifs intéressants de l'ARENH mais qui s'inscrit également dans une logique de solidarité avec les autres ELD. Ainsi, l'UEM défend une nouvelle fois la gestion de proximité du secteur énergétique. ENERGEM a pour objectif de faire sortir l'ELD de son territoire d'origine. Elle rompt avec une certaine forme de proximité organisationnelle pour augmenter le portefeuille de clients de l'UEM. Cette rupture est une adaptation aux nouvelles forces concurrentielles sur le marché de l'énergie. L'UEM garde cependant un ancrage territorial fort grâce au chauffage urbain qui sécurise toujours ses capacités financières.

Avec ces conditions complexes de production locale d'électricité, d'adaptation au nouveau marché de l'énergie et à l'heure des impératifs de transition énergétique, qu'en est-il de la production d'électricité renouvelable ? Quelle stratégie adopte l'UEM pour s'adapter à ces nouveaux enjeux ? Dans cette configuration, la production d'EnR n'entre pas toujours en adéquation avec une production locale rentable.

La délocalisation d'une électricité renouvelable : pour quelle stratégie ?

L'avènement des impératifs de transition énergétique oblige l'UEM à développer davantage les EnR. En créant la filiale « ENERGREEN Production » qui développe des installations renouvelables en dehors du territoire d'origine (17), l'entreprise a mis en service en juin 2013 une centrale photovoltaïque de 4,5 MW près d'Aix-en-Provence pour verdir sa production émise sur le réseau national (18) et obtenir un rendement optimal.

La filiale a également fait l'acquisition de 3 parcs éoliens à 40 kilomètres de Metz afin de bénéficier d'un couloir de vent avantageux. 18 éoliennes produisent, depuis février 2014, 80 millions de kWh par an. Depuis fin 2014, 5 éoliennes d'une puissance de 10 MW situées au Nord de la Meurthe-et-Moselle

se sont ajoutées au mix de l'entreprise et portent ainsi la capacité de production d'EnR de l'entreprise à près de 75 MW, soit l'équivalent de 10 % des besoins électriques de la ville de Metz.

La stratégie de développement de l'entreprise est soumise à la recherche d'une rentabilité économique optimale qui la conduit à délocaliser une partie de sa production d'EnR pour répondre aux forces du marché et aux obligations de la transition énergétique bas carbone. Les enjeux de la transition énergétique ne dérogent pas à cette logique de rendement. Ainsi, la notion de proximité spatiale dans la production d'énergie n'est plus prioritaire dans un système européen libéralisé.

On observe une rupture avec la logique de valorisation du potentiel énergétique du territoire de l'entreprise (proximité spatiale), pourtant chère à l'UEM et une spécialisation de son modèle organisationnel par la création d'instruments de marché (ENERGEM, ENERCOM).

Discussion

L'UEM ne bénéficie qu'à la ville de Metz et on peut s'interroger sur l'élargissement de ces bénéfices aux autres communes de l'agglomération. Certains projets ont mis en exergue les difficultés de gouvernance de l'entreprise. L'extension du réseau de chauffage sur la ZAC de l'Hôpital Mercy a provoqué un véritable conflit entre Metz Métropole (communauté d'agglomération qui rassemble 44 communes) et l'UEM. L'ELD a réussi à imposer son réseau de chaleur comme ressource pour le chauffage des bâtiments alors que Metz Métropole, étant aménageur de la zone d'activité autour de l'hôpital, souhaitait des bâtiments à énergie positive.

Ces conflits d'intérêts s'étendent également sur le potentiel de production d'EnR de l'agglomération. La Base aérienne 128 de Frescaty a fait l'objet d'un projet de centrale solaire par l'UEM.

« Au début c'était l'UEM qui était présente sur cette zone. Elle proposait des panneaux solaires dans l'attente des décisions concernant l'aménagement de la zone. [...] Cette zone était sur plusieurs communes et les élus n'avaient pas les mêmes projets pour cette base. » (19)

Ce projet avorté montre également que la production d'électricité renouvelable est plus complexe à organiser à l'échelle du territoire par rapport au développement du réseau de chaleur en ville. Les notions de proximité organisationnelle et géographique ne peuvent s'étendre aux bénéfices de

l'agglomération sans poser de problèmes de gouvernance. Cet exemple de planification urbaine souligne l'intérêt de la problématique des échelles institutionnelles et spatiales dans une gestion territorialisée de l'énergie.

Début 2018, Metz Métropole sera une communauté urbaine. Elle disposerait alors de la compétence « énergie ». De ce fait, Metz Métropole deviendrait propriétaire de l'UEM, son organisation en serait alors modifiée. Pour compenser la perte de l'UEM dans le giron de la Ville de Metz, la communauté urbaine devra prendre en charge des coûts de fonctionnement importants de la Ville. Des négociations auront lieu prochainement entre la Ville de Metz et l'agglomération.

CONCLUSION

La proximité spatiale et organisationnelle de la gestion de l'énergie à Metz renforce l'économie locale grâce aux retombées financières pour la Ville. Les stratégies économiques de l'entreprise se cristallisent autour de la valorisation des ressources locales, une adaptation des systèmes de production aux fluctuations des cours du marché, une multiplication de ses activités pour maintenir son existence lors de la nationalisation (chaleur et hydroélectricité) et plus récemment une diversification de ses activités lors de la libéralisation du marché de l'énergie (filiales).

La création de l'entreprise comme service municipal apporte une proximité organisationnelle dans l'économie de l'électrification au tournant du XX^e siècle. La proximité spatiale des ressources énergétiques (hydroélectricité, mines de charbon) renforce les capacités d'autonomie de l'entreprise tant sur le plan technique que financier. Mais cette gestion locale n'est pas sans combat avec la vision stato-centrée de la question énergétique pensée à l'échelle nationale (Gabillet, 2015). La résistance au centralisme se déroule sur les fronts juridiques et politiques avec des batailles menées par l'UEM au sein d'EDF et des ministères. Par sa volonté de pérenniser l'existence des ELD, via un système de représentation à l'échelle nationale, l'UEM renforce une organisation de proximité du secteur énergétique en négociant les tarifs en faveur des ELD. Le passage de l'électricité à la chaleur est une stratégie de sécurisation de ses capacités financières. La transformation de Chambière en centrale multi-énergie sécurise l'approvisionnement de l'UEM. L'entreprise s'inscrit dans une perspective de rationalisation de la gestion de l'énergie pour maximiser la rentabilité de ses unités de production.

Le système libéralisé entrave les capacités de production électrique endogène de l'UEM et modifie la gestion de proximité de l'activité électrique. Sur le thermique, la production locale paraît plus sûre. Ainsi, les deux formes de proximité (spatiale et organisationnelle avec les filiales) sont modifiées, mais les liens économiques avec la Ville persistent.

L'UEM appréhende la transition énergétique en fonction des contraintes et opportunités que le marché de l'énergie présente mais également en fonction de ses activités. Deux stratégies sont menées pour développer les EnR. On observe une territorialisation de la transition énergétique sur l'activité de chauffage urbain : la gestion et la production restent locales et renouvelables (60 %) alors que pour l'électricité, la gestion ainsi que la production d'EnR se développent hors du territoire messin. La délocalisation d'une partie de sa production électrique montre que le développement des capacités énergétiques du territoire

était rentable à un temps donné mais ne l'est plus dans un système libéralisé. Ces deux stratégies s'articulent autour d'un même objectif : celui de maximiser les bénéfices au profit de l'entreprise et de la municipalité.

*Carole Wernert est étudiante en doctorat au sein du laboratoire ESO (Espaces et Sociétés) du CNRS (UMR 6590) au Mans Université. Sa thèse porte sur l'historicité de la transition énergétique bas carbone. Elle fait une analyse comparée des politiques énergie-climat locales à Metz (Lorraine, France) et à Sarrebruck (Sarre, Allemagne). Ses domaines de recherche portent sur la transition énergétique bas carbone à l'échelle locale, sur les systèmes énergétiques décentralisés et sur la valorisation du potentiel énergétique des territoires. Elle est Attachée Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER) au sein du Laboratoire Techniques Territoires et Sociétés (LATTS) (UMR 8134).
carole.wernert@gmail.com*

NOTES

- (1) Cinquantenaire des régies municipales d'électricité et des transports en commun de Metz (1951).
- (2) Conseil d'Administration de l'UEM de novembre 1946.
- (3) Comme la société du gaz et de l'électricité de Dieuze, la régie de Saralbe, l'usine à gaz et d'électricité de Sarrebourg...
- (4) Conseil d'Administration de l'UEM de novembre 1947.
- (5) Entretien avec un journaliste local (février 2014).
- (6) Entretien avec un ancien cadre de l'UEM (février 2014).
- (7) Conseil d'Administration de l'UEM d'Avril 1957.
- (8) Conseil d'Administration de l'UEM d'Octobre 1956.
- (9) Conseil d'Administration de l'UEM d'Avril 1957.
- (10) Entretien avec l'ancien Maire de Metz, décembre 2015.

- (11) Conseil d'Administration de l'UEM de mars 1956.
- (12) Entretien avec l'ancien Maire de Metz (décembre 2015).
- (13) Rapports d'Activité des années 1971 et 2008.
- (14) Rapport d'Activité de 1969.
- (15) Faits marquants de 2013.
- (16) Faits marquants 2015.
- (17) La Loi du 9 août 2004 permet aux ELD de sortir de leur territoire d'origine en créant des filiales (Gabillet, 2015).
- (18) Le rejet de 3 000 tonnes de CO₂ est ainsi évité chaque année.
- (19) Entretien avec un cadre du pôle Développement Durable de Metz Métropole, 2014.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GÉNÉRAUX

- AUREZ V., LÉVY J.-C., 2013, *Économie circulaire, écologie et reconstructions industrielle ?*, Paris : CNCD.
- BARLES S., 2005, *L'invention des déchets urbains : France 1790-1970*, Seyssel : Champ Vallon.
- BINDER B., 1999, *Elektrifizierung als Vision. Zur Symbolgeschichte einer Technik im Alltag*, Tübingen : Tübinger Vereinigung für Volkskunde, 396 p.
- BOUBA-OLGA O., GROSSETTI M., 2008, Socio-économie de proximité, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2008/3 (octobre), p. 311-328. DOI:10.3917/rru.083.0311
- DURAND L., PECQUEUR B., SENIL N., 2015, La transition énergétique par la territorialisation : l'énergie comme ressource territoriale, in : Scarwell H.-J., Leducq D., Groux A. (éd.), *Réussir la transition énergétique*, Lille : Presses Universitaires du Septentrion, p. 29-46.
- EMELIANOFF C., 2014, Local Energy Transition and Multi-level Climate Governance: The Contrasted Experiences of Two Pioneer Cities (Hanover, Germany, and Växjö, Sweden), *Urban Studies*, vol. 51, n° 7, p. 1378-1393. DOI:10.1177/0042098013500087

- EMELIANOFF C., WERNERT C., 2015, Metz « Stadtwerke » – a municipal strategy towards energy transition and its historical roots, *Informationen zur Modernen Stadtgeschichte (IMS)*, N° 1/2015, p. 57-69.
- FERNANDEZ A., 1997, La gestion des réseaux électriques par les grandes villes françaises, vers 1880 – vers 1930, in : Schott D., *Energie und Stadt in Europa*, Stuttgart : Franz Steiner Verlag, p. 113-127.
- FERNANDEZ A., 1999, Les lumières de la ville. L'administration municipale à l'épreuve de l'électrification, *Vingtième Siècle*, N° 62, p. 107-122.
- GABILLET P., 2015, *Les entreprises locales de distribution à Grenoble et Metz : des outils de gouvernement énergétique urbain partiellement appropriés*, Thèse de doctorat en Aménagement de l'espace et Urbanisme, sous la direction de Sylvie Jaglin et de François-Matthieu Poupeau, Université Paris-Est.
- GILLY J.-P., TORRE A., 2000, *Dynamiques de proximité*, Paris : L'Harmattan.
- HERBERICH-MARX G., RAPHAEL F., 1987, Enjeux et problèmes des régies des grandes villes de l'est de la France, *Culture technique*, n° 17, p 37-45.
- JAGLIN S., 2014, Urban Energy Policies and the Governance of Multilevel Issues in Cape Town, *Urban Studies*, vol. 51, n° 7, p. 1394-1414. DOI:10.1177/0042098013500091
- LE BRIS C., COUTARD O., 2008, Les réseaux rattrapés par l'environnement ? Développement durable et transformations de l'organisation des services urbains, *Flux*, 2008/4 (N° 74), p. 6-8.
- RUTHERFORD J., 2013, Transitions énergétiques urbaines, in : Mosseri R., Jeandel C. (sous la direction de), *L'énergie à découvert*, Paris : CNRS Éditions, p. 1-4.
- SCHOTT D., 2003, The City and Electricity, in : Hård M., Misa T.J. (eds), *The Urban Machine: Recent Literature on European Cities in the 20th Century*, A « Tensions of Europe » electronic publication, p. 109-118.
- SCHOTT D., 2008, Empowering European Cities: Gas and Electricity in the Urban Environment, in : Hård M. et Misa T.J. (eds), *Urban Machinery. Inside Modern European Cities*, Cambridge, Mass: MIT Press, p. 165-186.

OUVRAGES SUR METZ ET L'UEM

- BOUR R., 2002, *Histoire de Metz*, Metz : Paul Even.
- LEVAINVILLE J., 1928, La canalisation de la Moselle, *Annales de Géographie*, vol. 37, N° 206, p. 180-184.
- MAYER G., 2001, *L'Usine d'Electricité de Metz 1901-2001, cent ans en phase avec le développement local*, Metz : Éditions Serpenoise.
- RAUSCH J.-M., 2011, *Il suffit de vouloir. Mémoires*, Metz : Éditions Serpenoise.

ARCHIVES SUR METZ ET L'UEM

- EDF-GDF 97], *Fonds de la Société alsacienne et lorraine d'électricité et des sociétés de gaz et d'électricité de Moselle (1912-1977)*, Centre d'Archives Historiques du Service Départemental d'Archives de la Moselle, transférées à EDF-GDF (centre de Metz).
- SERVICE DÉPARTEMENTAL D'ARCHIVES DE LA MOSELLE ANNEXE JEANNE D'ARC (2010), *L'Histoire du Charbon en Lorraine (1816-2008)*, Saint-Julien-lès-Metz.
- UEM, 2015, *Centrale thermique de Chambièrre : Un site de production multi-énergie performant et respectueux de l'environnement* (plaquette d'informations), Metz.
- UEM, 2001, *Les cahiers du centenaire : un siècle d'énergie à votre service 1901-1925, 1926-1950, 1951-1976, 1977-2001*, Metz.
- UEM, 1987, *La valorisation du potentiel énergétique local : Exemple de l'Usine d'Electricité de Metz (régie municipale)*, exposé présenté au Congrès de l'ANROC à Poitiers les 15-18 septembre 1987, service des archives de l'UEM, Metz.
- UEM, 1976, *L'Usine d'Electricité de Metz : 75 ans d'activité au service de la région messine*, Publi-Est/Gerstenhaber+Cie, Metz.
- UEM, 1951, Cinquantenaire des régies municipales d'électricité et des TCRM : 1901-1951, archives municipales de la ville de Metz, Metz.
- CONSEILS D'ADMINISTRATION DE L'UEM, novembre 1946, novembre 1947, mars 1952, octobre 1956, mars 1956, mars 1957, avril 1957, octobre 1957, Archives.
- LES RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES ANNÉES 1948 à 2015 (exceptés ceux de 1949, 1950, 1951, 1952, 1955 et 1959 : introuvables aux archives municipales et aux archives de l'UEM).

Résumé – Carole Wernert – Origines et histoire de la gestion énergétique locale à Metz : les stratégies économiques de l’Usine d’Electricité de Metz (UEM)

Nouvel enjeu pour les territoires, la gestion énergétique à l’échelle locale a pour objectif de répondre, en partie, aux impératifs de transition énergétique. Cette échelle de gestion n’est pourtant pas récente : les débuts de l’électrification des villes marquent le point de départ de la municipalisation de l’énergie. La ville de Metz s’est dotée d’une Entreprise Locale de Distribution (ELD) au début du XX^e siècle, sous annexion allemande (*Stadtwerke*). L’UEM (Usine d’Electricité de Metz), attachée aux services de la Ville, produit de l’électricité dès 1901 et donne de nouveaux moyens de financement à la municipalité. Sa gestion de proximité renforce ainsi l’économie locale. La nationalisation de l’énergie en 1946 provoque un changement d’échelle de cette gestion et met à la marge ces entreprises dans le paysage national. Cet article a un objectif : celui de mettre en exergue les liens entre gestion locale de l’énergie et renforcement de l’économie locale. Ces liens seront étudiés à travers le prisme des stratégies économiques de l’UEM depuis sa création jusqu’à nos jours. Nous montrerons également les résistances de l’UEM face à la gestion centralisée de l’énergie à l’échelle nationale et ses stratégies d’adaptation à l’ouverture des marchés européens de l’énergie.

Mots-clés : Histoire de l’énergie, gestion locale de l’énergie, économie locale, municipalisation de l’énergie, approvisionnement local, entreprise locale de distribution, nationalisation de l’énergie, transition énergétique bas carbone, autonomie énergétique.

Abstract – Carole Wernert – Origins and History of Local Energy Management in Metz: The Economic Strategies of the Usine d’Electricité de Metz (UEM)

As a new challenge for territories, energy management at a local scale aims to respond, in part, to the imperatives of energy transition. Yet, this scale of management is not a recent development: city electrification was the starting point of energy municipalization. The city of Metz established a local power supply company (an ELD) at the beginning of the 20th century, under German rule (*Stadtwerke*). The UEM (*Usine d’Electricité de Metz*), attached to the city’s services, produced electricity as early as 1901 and gave new means of funding to the municipality. Its proximity management strengthens the local economy. The nationalization of energy in 1946 led to a change in scale of energy management in the area of Metz and marginalized these companies on the national scene. This article shows the links between energy management at a local scale and a thriving local economy. These links are studied from the perspective of the economic strategies of the UEM from its creation to the present day. I also demonstrate the resistance from the UEM in the face of centralised energy management at a national scale, and its strategies of adaptation to the opening of the European energy market.

Keywords: History of energy, local energy management, local economy, municipalization of energy, local supply, local distribution company, energy nationalization, low-carbon energy transition, energy self-sufficiency.